



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID : 040-244000675-20230510-DEL63_2023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 novembre à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents, outre la Présidente :

- Madame Patricia CASSAGNE, Maire de Lue (pouvoir)
- Madame Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse
- Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres
- Monsieur Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont
- Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Maire de Tarnos
- Monsieur Christian DUCOS, Maire de Souprosse
- Madame Eva BELIN, Maire d'Ondres (pouvoir)
- Monsieur Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax (pouvoir)
- Madame Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour
- Monsieur Philippe SAES, Maire de Saint-Martin-d'Oney (pouvoir)
- Monsieur Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
- Madame Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS (pouvoir)
- Monsieur Henri BEDAT, Conseiller départemental (pouvoir)
- Monsieur Julien PARIS, Conseiller départemental
- Monsieur Hicham LAMSIKA, ville de Mont-de-Marsan
- Monsieur Julien DUBOIS, Maire de Dax
- Madame Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

Etaient absents, excusés et/ou suppléés :

- Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges
- Madame Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
- Madame Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
- Monsieur Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
- Madame Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
- Monsieur Gilles COUTURE, Maire de Geaune
- Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne
- Monsieur Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac
- Madame Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan
- Madame Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

Assistait également à la réunion, Monsieur Yvan SAVARY, Directeur.

La séance est ouverte à 14 h 45.

Le procès-verbal de la séance en date du 4 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.



DCA-20211129-10

Nouvelle convention de prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail et tarification 2022

Depuis plusieurs années, le service prévention du Centre de gestion réalise, à la demande des collectivités, des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, des missions d'inspection et apporte des réponses techniques et juridiques aux collectivités. Ces missions font actuellement l'objet de conventions distinctes avec des tarifications disparates.

Afin de prendre en compte l'ensemble des prestations réalisées par le service prévention dans le cadre d'une démarche globale de prévention santé, sécurité au travail au service des collectivités, il a été nécessaire de formaliser une nouvelle convention ainsi que de revisiter la tarification. Madame la Présidente précise que chaque collectivité adhérente bénéficiera d'un diagnostic SST pour sa collectivité dans l'année de son adhésion.

Madame la Présidente donne lecture de ladite convention, propose d'en approuver les termes et expose la nouvelle tarification d'adhésion forfaitaire, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'ensemble des prestations :

- De 1 à 5 agents (231 collectivités) : 200 €
- De 6 à 10 agents (78 collectivités) : 400 €
- De 11 à 20 agents (39 collectivités) : 800 €
- De 21 à 50 agents (55 collectivités) : 1 500 €
- De 51 à 100 agents (37 collectivités) : 2 500 €
- + de 100 agents (27 collectivités) : 3 000 €

Détail des prestations proposées :

Conseil en prévention des risques	Développement de la culture prévention	Animation de réseau
Conseil technique et juridique, Aide à la mise en place de mesures consignées ou règlements, Métrologie des ambiances lumineuses, sonores et thermiques.	Mise à disposition de publication de fiches pratiques, Actions de sensibilisation des personnels générales ou thématiques, Mise en œuvre et suivi du plan d'action DUERP et MI.	Animation d'un réseau de conseillers et d'assistants de prévention. Etat des lieux SST Diagnostic sur l'organisation générale en SST.
Mission d'inspection	Innovation, Expérimentation	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
Mission initiale + suivi annuel	Etude de projet, Recherche de financement, Elaboration de dossier de réponses à appel d'offres, Capitalisation, transfert et valorisation de l'expérience.	Elaboration du DUERP, Mise à jour du DUERP ou Transfert méthodologique.



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 27 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'approuver les termes de la convention relative à la prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail.

Décide d'approuver la nouvelle tarification qui permettra aux collectivités de choisir le type d'accompagnement lui correspondant.

Autorise la Présidente à signer cette convention avec les collectivités souhaitant y adhérer.

Pour extrait certifié conforme.

Jeanne Coutière

Présidente



Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID : 040-24400675-20230510-DEL63_2023-DE

